



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

Mairie d'ARPAJON SUR CERE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune d' ARPAJON SUR CERE
Route Départementale n° 320 (en agglomération)
Objet : course de caisse à savon

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Mme le Maire d'ARPAJON-SUR-CERE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation du service de la DIRMC,

Vu la consultation du service des transports,

Vu la demande de l'Amicale laïque d'ARPAJON SUR CERE

Considérant que pour organiser la course de caisse à savon sur le tronçon de la RD 320 du PR 0+00 carrefour de la RD 320 et 990 jusqu'au PR 0+642 carrefours place de l'Hôtel de Ville. La circulation doit être réglementée pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'AURILLAC

ARRÊTENT

ARTICLE 1

A compter du 12 juillet 2025 de 13h00 heures jusqu' à 19h00 heures la Route Départementale n° 320 sera fermée à la circulation au PR 0+00 au carrefour de la RD 320 et 990 et au PR 0+642 au carrefour place de la République

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 920 , 990 et RN 122,

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place le Service Techniques d'ARPAJON SUR CERE .

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

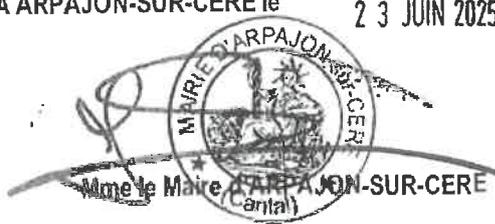
ARTICLE 6

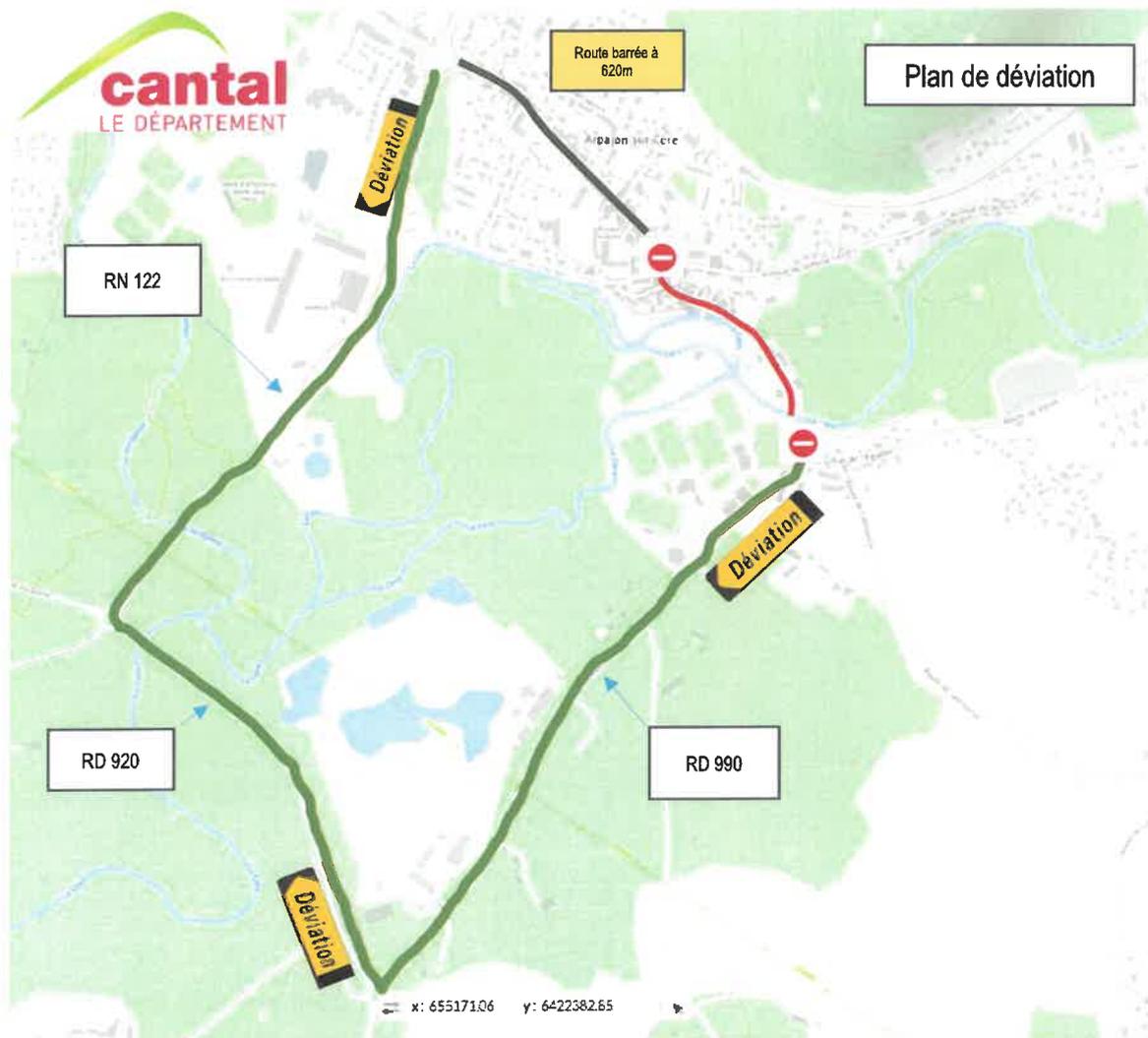
Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
 - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
 - M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique (AURILLAC /ARPAJON)
 - Mme. Le Maire de ARPAJON SUR CERE
 - M. le Président de l'Amicale laïque d'ARPAJON SUR CERE
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

<p>A ARPAJON-SUR-CERE le 23 JUN 2025</p>  <p>Mme le Maire, ARPAJON-SUR-CERE (Cantal)</p>	<p>A Aurillac le 25/06/2025</p> <p>Pour le Président du Conseil départemental et par délégation</p> <p>Le Directeur des Mobilités</p>  <p>Philippe FABREQUE</p>
---	---



Date de publication : 25/06/2025

RE: RD 320

Mairie ARPAJON SUR CERE

mar. 27/05/2025 07:56

À : David Escassut <descassut@cantal.fr>;

Cc : Voirie <rmaury@arpajonsurcere.com>;

Bonjour,

Avis favorable sur le projet d'arrêté (formulaire d'avis non joint).

Cordialement

Bénédicte LAFON



De : David Escassut <descassut@cantal.fr>

Envoyé : vendredi 23 mai 2025 13:36

À : Mairie <mairie@arpajonsurcere.com>

Objet : RD 320

Bonjour

Ci-joint Avis Maire à **me retourner signé**, pour une déviation sur votre commune. Pour la manifestation course de caisse à savon

PJ : plans de déviation

Cordialement.

Date de publication : 25/06/2025



David ESCASSUT

Agent technique de gestion du domaine public

Mission Exploitation Réglementation Labo Routier

Service Entretien Exploitation et Réglementation

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 46 21 25

descassut@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Date de publication : 25/06/2025

**Direction interdépartementale des Routes
Massif central**

CEI de Saint-Mamet-la- Salvetat

**Saint-Mamet-la- Salvetat, le
Le chef du CEI de Saint-Mamet-la- Salvetat,
à
Monsieur le Président du Conseil
Départemental du Cantal**

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Avis pour un arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : le **12 juillet 2025** de 13h00 à 18h30

Voies : Route départementale n°320 entre le Pr **0+00** et **0+642**.

Communes : **ARPAJON SUR CERE**

Motifs de l'arrêté : **manifestation : course de caisse à savon.**

Réglementations proposées :

La Route Départementale n° 320 sera fermée à la circulation le 12 juillet 2025 de 13h00 à 18h30
Du carrefour de la RD 320 et 990 et au carrefour place de la République

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 920 , 990 et RN 122
un plan de déviation sur la commune d'ARPAJON SUR CERE.

AVIS (1) : **Favorable - Défavorable** pour les motifs suivants :

Le chef du CEI de Saint-Mamet-la- Salvetat,